

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**du 28 novembre 2024 à 19h30**

Réunion sur convocation du 22/11/2024 adressée par mail le 22/11/2024 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 10 octobre 2024 et de l'ordre du jour de la séance
2. Avancement PLUi
3. Demandes DETR 2025
4. Bâtiment les charmilles
5. Délibération du Quart
6. Questions diverses

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Thierry JANIER-DUBRY, Gilbert CERUTTI, Yann PATULA, Yann ROTA, Céline COLAS (7 + 1 procuration = 8)

Excusés : Bertrand MONOT qui donne pouvoir à Yann ROTA et Sylvie LEFEBVRE (2)

Maxime BALLAUD est élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h37.

1. Validation du compte-rendu de la séance du 10 octobre 2024 et de l'ordre du jour de la séance

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024 est validé à l'unanimité. L'ordre du jour est validé.

2. Avancement PLUi

Suite au recrutement d'un nouveau cabinet par Terre d'Emeraude Communauté, le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur le territoire des 17 communes de l'ex communauté de communes Jura Sud a repris.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui doit définir les grandes lignes directrices du futur PLUi est en cours.

Le PLUi devra respecter la loi « climat et résilience » du 22/8/2021 qui pose un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050.

Il devra également intégrer les données du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) lédonien.

L'élaboration du PLUi devrait aboutir d'ici fin 2025.

1. Demandes DETR 2025

La municipalité souhaite déposer trois demandes de subventions DETR pour des projets de travaux en 2025. Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité les propositions suivantes, avec un ordre de priorité :

Priorité 1 : revêtement rue Sous La tour avec un devis estimatif de 43 950 € HT
Délibération 39328-2024-34 adoptée à l'unanimité (9 voix pour)

Priorité 2 : réfection toiture bâtiment Les charmilles avec un devis estimatif de 50 185.25 € HT
Délibération 39328-2024-35 adoptée à l'unanimité (9 voix pour)

Priorité 3 : revêtement rue de l'Industrie avec un devis estimatif de 29 140 € HT
Délibération 39328-2024-36 adoptée à l'unanimité (9 voix pour)

2. Bâtiment les charmilles

Deux organismes le SIDEC et SOLIHA sont venus faire un état des lieux du bâtiment pour envisager sa rénovation énergétique. Nous attendons leur retour.

3. Délibération du Quart

Comme tous les ans, cette délibération permet d'anticiper les dépenses d'investissements du 1^{er} trimestre 2025 et ce avant le vote du budget primitif 2025. Il est possible d'inscrire le quart des sommes votés au BP 2024.

Délibération 39328-2024-37 adoptée à l'unanimité (9 voix pour)

4. Questions diverses

- Entreprise Berrod : les travaux de dépollution du site ont été réalisés en juillet 2024 :239,8 tonnes de terres et 133,1 tonnes de béton ont été évacuées, **soit un total de 372,9 tonnes de matériaux pollués.**

Le rapport de la DREAL qui doit valider la cessation d'activité est attendu.

Une nouvelle estimation des bâtiments va être demandée aux domaines via l'Etablissement Public Foncier.

- Le Président du Conseil départemental a adressé un courrier à la commune au sujet des arbres fragilisés situés en bord de routes. Il nous est demandé de les recenser afin de prévenir leurs chutes sur les routes..
- Vols de bois et indemnisation de la commune : suite à un vol de bois survenu sur le territoire de la commune, une somme de 1000 € a été exigée auprès de la personne concernée.

Prochaines manifestations

- Samedi 05/12/2024 : marché de Noël organisé par le sou des écoles
- Samedi 14/12/2024 : soirée musicale et vin chaud organisé par la municipalité (Annulation en cas de mauvais temps).

Fin de la séance à 21h23

Procès-Verbal lu et arrêté lors de la séance du conseil municipal en date du 20/02/2025 et publié sur le site internet de la commune le 21/02/2025.

Le secrétaire de séance,

Maxime BALLAUD



MEUSSIA-39328-CM 28/11/2024

Mme le Maire,

Isabelle TISSOT

